

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2025**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 419-2025 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par certaines municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2025 pour le soutien bureautique*, adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 19 juin 2025, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 27 juin 2025.

(Signé)

Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière